

Pièces à fournir pour une demande de :

CARTE D'IDENTITÉ

PASSEPORT

DOUBLE DEMANDE (sur un seul formulaire)

DOCUMENTS A FOURNIR

| | DEMANDEUR | |
|---|--|--|
| | MAJEUR | MINEUR |
| <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité | Non découpée, aux normes et de moins de 6 mois | |
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité | Si aucun des 2 titres, fournir si possible document avec photo (ex : permis de conduire) | <input type="checkbox"/> Fournir la pièce d'identité du parent présent lors de la demande, ayant l'autorité parentale et où l'enfant est domicilié |
| <input type="checkbox"/> Passeport | | |
| <input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (mairie lieu de naissance) Sauf pour Mairies rattachées à COMEDE | En cas : - de 1 ^{er} demande de carte d'identité ou de passeport ; - d'absence de titre sécurisé (carte d'identité ou passeport) ; - de titre en fin de validité depuis plus de 5 ans pour la carte d'identité ou depuis plus de 2 ans pour le passeport ; - d'erreur d'état-civil sur l'ancien titre. | |
| <input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois (mairie lieu de mariage) | En cas d'absence du nom d'épouse sur l'ancien titre (ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois à jour). | |
| <input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de décès de l'époux de moins de 3 mois (mairie lieu de décès ou domicile de l'époux) | Si demandeur souhaite faire apparaître mention "veuve" sur nouveau titre suite au décès de l'époux. | |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (de moins de 1 an) au nom et à l'adresse <u>exacts</u> demandeur, <u>correctement</u> orthographiques si pré-demande, possibilité de vérification de votre adresse avec JUSTIFADRESSE (pas de justificatif à fournir le jour du rendez-vous) | Documents acceptés : Facture ERDF/GRDF, Eau, Téléphone (fixe ou mobile), titre de propriété, assurance habitation, avis d'imposition, redevance ordures ménagères. Factures Internet acceptées. Si demandeur marié(e), justificatif au nom de l'époux(se) accepté | Justificatif domicile au nom du (des) parent(s) ayant l'autorité parentale et où est domicilié l'enfant ▶ en cas de garde alternée : fournir justificatifs domicile + pièces identifiées des 2 parents |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant | Si demandeur ne peut fournir de justificatif de domicile à son nom (pour enfant majeur ou tiers hébergé depuis plus de 3 mois) : fournir une attestation sur l'honneur à retirer en mairie ou sur le site ants.gouv.fr | |
| <input type="checkbox"/> Preuve de nationalité française | En cas de 1 ^{er} demande : Fournir un Certificat de Nationalité Française, Décret de Naturalisation, Déclaration de nationalité française, carte d'électeur... | |
| <input type="checkbox"/> Jugement de divorce (ou séparation) | Autorisant personne divorcée à utiliser le nom de son ex-conjoint(e) (sinon fournir une attestation sur l'honneur de l'ex-époux l'autorisant à porter son nom). | Si séparation ou divorce des parents, pour vérifier qui a l'autorité parentale et chez qui est domicilié l'enfant. Si pas de jugement et si garde alternée fournir une attestation circonstanciée signée par les 2 parents. |
| <input type="checkbox"/> Imprimé CERA OU pré-demande internet (avec filiation à compléter) | Etat-civil complet des parents (noms naissance, prénoms, dates et lieux de naissance) | |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de perte du titre | A pré remplir en ligne ou sur imprimé à retirer en mairie de domicile | |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de vol du titre | A établir en Gendarmerie ou au commissariat de police. | |
| <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux à 25€ (carte d'identité) | Pour perte ou vol de l'ancienne carte / Gratuit si 1 ^{er} demande ou renouvellement | |
| <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux (passeport) | 86€ | 17€ : pour mineurs de moins de 15 ans 42€ : pour mineurs de 15 ans et plus |

MAIRIE de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

Demande de carte d'identité et/ou passeport

☞ contact : Dépôt du dossier uniquement sur rendez-vous au **04 78 44 37 57**

Rendez-vous le : ____ / ____ / ____ à ____ h ____

Petit rappel

- ☞ L'original des documents doit être présenté, aucune copie acceptée.
- ☞ Dépôt du dossier : présence obligatoire du demandeur (et pour mineur : avec un parent ayant l'autorité parentale et la résidence du mineur).
- ☞ Retrait Carte d'identité : présence obligatoire du demandeur (sauf mineurs).
- ☞ Retrait Passeport : présence obligatoire (sauf mineurs de moins de 12 ans). Les mineurs de plus de 12 ans doivent être accompagnés du parent présent lors de la demande.
- ☞ Tout titre non récupéré dans un délai de 3 mois (à compter de la date d'arrivée du titre en mairie) ne pourra être remis à l'intéressé(e) et sera automatiquement détruit.

☞ Dossier à compléter

Il est demandé de venir avec son dossier complété lors du rendez-vous, soit :

- **Faire une pré-demande** carte d'identité et/ou passeport sur le site ants.gouv.fr à compléter en ligne et à imprimer pour l'apporter le jour du rendez-vous avec les pièces justificatives (liste à retirer en mairie de domicile).

Ou

- **Retirer un imprimé CERFA dans la mairie de votre domicile** : cerfa (vert) pour les majeurs ou (orange) pour les mineurs **à remplir IMPÉRATIVEMENT en NOIR et en MAJUSCULES**, et venir accompagné des pièces justificatives.

☞ Timbres fiscaux

Peuvent être achetés en ligne (timbres dématérialisés ou électroniques) ou dans un bureau de tabac.

Attention !

pour les demandes de renouvellement de CNI prolongées de 5 ans,
fournir un **justificatif du voyage** pour se rendre dans les Pays de l'U.E.
n'acceptant pas cette prolongation.